ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question au Gouvernement n° 1502

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DE L'ADOLESCENCE
M. le président. La parole est à M. Bruno Gilles, pour le groupe UMP.
M. Bruno Gilles. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de la famille et de l'enfance.
Madame la ministre, l'adolescence a été la grande oubliée de la politique familiale. L'adolescence, âge de toutes les espérances, a été trop souvent délaissée par les pouvoirs publics. Les problèmes, et parfois les souffrances auxquels les adolescents sont confrontés, ont été mal appréhendés.
Aujourd'hui, l'adolescence commence plus tôt et dure plus longtemps. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Cette longue période impose aux adultes d'aider les jeunes, tant dans l'apprentissage de leurs responsabilités que pour faire vivre leurs ambitions. Votre prédécesseur avait créé trois groupes de travail afin d'engager une véritable réflexion associant l'ensemble des acteurs de la politique familiale, et de proposer des réponses concrètes aux attentes des adolescents et de leur entourage. Sur la base de ces contributions, les orientations d'une véritable politique en faveur de l'adolescence ont été arrêtées ce matin lors de la conférence de la famille.
Pouvez-vous, madame la ministre, informer la représentation nationale de ces nouvelles perspectives, des résultats attendus, et des décisions que vous allez prendre ? *(" Allô ! " sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
M. le président. La parole est à Mme la ministre de la famille et de l'enfance.
Mme Marie-Josée Roig, *ministre de la famille et de l'enfance.* Monsieur le député, oui le choix du thème de l'adolescence pour la conférence de la famille 2004 répond aux besoins que vous avez exprimés.
La durée de l'adolescence s'est effectivement allongée, et c'est la période de toutes les utopies, tous les élans, tous les excès, tous les dangers, donc une période sur laquelle il faut se pencher *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*
Trois axes ont été définis à partir des groupes de travail. Nous souhaitons que les adolescents puissent s'engager dans la vie associative, comme le code civil le leur permet. Nous souhaitons également solenniser le passage à la majorité civique, en instaurant le rite républicain de la remise solennelle de leur carte d'électeur.
Plusieurs députés du groupe socialiste. La confirmation !
Mme la ministre de la famille et de l'enfance. Nous allons également adapter le passeport de l'engagement, afin de valoriser les initiatives des adolescents prises en dehors de l'école.
Enfin, nous allons faciliter leur approche du travail en favorisant le choix des jobs de vacances, afin que ceux-ci soient adaptés à leur personnalité, et défiscaliser les revenus de ce travail.
En ce qui concerne la santé des adolescents, il nous a paru nécessaire d'instaurer une rencontre médicale en classe de cinquième, afin que soient décelées les petites fissures, susceptibles de devenir de grandes failles au fil des années. Cet examen, gratuit, sera confié à des généralistes formés aux problèmes spécifiques de l'adolescence.
En accord avec Philippe Douste-Blazy *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et en concertation avec les collectivités locales, nous allons créer des maisons de l'adolescent, lieux d'accueil et d'écoute destinés à

détecter les situations déviantes et à préserver nos adolescents, afin de leur permettre de parvenir à l'âge adulte dans les meilleures conditions *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Bruno Gilles
Circonscription : Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1502
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille et enfance
Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2004
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 juin 2004